

CCAS DE CROSSES

Séance publique du 17 Novembre 2022

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-deux, le Jeudi 17 Novembre 2022 à 18h30, le CCAS de la commune de Crosses, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle SURGENT, Présidente.

Etaient présents : Isabelle SURGENT, Simon SURGENT, Micheline BEDIU, Clémence LOUIS, Elisabeth MOREAU, Jérôme PACHECO, Fabrice AUSSIETTE

Etaient absents : Mélanie BEDIU, Renée OUZET

Pouvoirs : Mélanie BEDIU donne pouvoir à Micheline BEDIU

Monsieur Simon SURGENT est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au CCAS : 9

Présents : 7

Votants : 8

La séance est ouverte à 18h30.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 12 Mai 2022
- Dissolution du CCAS
- Epicerie Sociale
- Colis et repas des aînés
- Distribution du gibier
- Questions diverses

Madame le Maire présente le procès-verbal du CCAS du 12 Mai 2022 approuvé à l'unanimité.

Dissolution du CCAS

Madame la Présidente, Isabelle SURGENT, informe les membres que le CCAS sera dissous le 31 Décembre 2022.

Selon la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale, les communes de moins de 1500 habitants peuvent dissoudre leur CCAS et les compétences de celui-ci seront directement gérées par la commune.

Le budget CCAS sera donc intégré au budget principal de la commune. Les décisions seront également prises par le Conseil Municipal.

Les membres actuels du CCAS resteront, toutefois, bénévoles pour les actions menées dans le cadre du CCAS.

Epicerie Sociale

Madame la Présidente, Isabelle SURGENT, et Madame Elisabeth MOREAU expliquent la réflexion qui a été faite par plusieurs communes concernant l'épicerie sociale. En effet, les habitants de Crosses doivent aller

à Dun sur Auron. Cependant, la convention qui sera établie avec le CCAS d'Avord sera moins onéreuse pour la commune et la distance sera diminuée pour les bénéficiaires.

Des horaires adaptés des routes du polygone seront demandées par Monsieur BLANCHARD, maire d'Avord et Vice-Président de la Communauté de Communes La Septaine.

Madame Elisabeth MOREAU propose que la mairie de Crosses assure les livraisons pour les bénéficiaires ne pouvant pas se déplacer.

Colis et repas des aînés

Madame Elisabeth MOREAU, explique que des invitations ont été déposées dans les boîtes aux lettres des personnes de plus de 65 ans, pour choisir entre le repas ou le colis.

Quelques abstentions ont été constatées.

14 colis simple seront distribués et 10 colis doubles. La distribution se fera les 10 et 11 Décembre 2022.

Le repas, quant à lui, aura lieu le 5 Février 2023. 21 personnes ont répondu présentes.

Un restaurant / traiteur a été choisi ainsi que le menu. Les membres doivent encore se renseigner au sujet de la location de la vaisselle et si le repas sera à réchauffer ou pas.

Le repas sera livré à domicile pour les personnes ayant choisies de venir et étant malades à ce moment.

Le groupe de musique a également été engagé pour assurer l'animation tout du long.

Distribution du gibier

La battue des Maires du polygone, organisée par la DGATT, a lieu le 10 Décembre 2022. Les sangliers prélevés seront distribués à tous les administrés de la commune, selon le nombre. Ils seront éviscérés mais non dépecés. Ils seront à la vente au prix de 1,50 euros le kilogramme.

Une inscription préalable est nécessaire, à l'aide d'une distribution d'un courrier dans les boîtes aux lettres, afin de disposer d'un morceau de gibier.

Questions diverses

Madame Micheline BEDIUO demande si la commune aura des décorations de Noël. Madame la Présidente, Isabelle SURGENT, répond que les décorations seront installées.

Plus aucunes questions soumises, Madame la Présidente clos la séance à 19h40.

Le 12/01/2023

La Présidente,
Isabelle SURGENT



Le secrétaire de séance,
Simon SURGENT